M. Polonyi en appelle au président qui a dû recevoir une plainte au sujet de cette affaire.

Le président répond qu'il reçoit tant de dénonciations et de plaintes contre les députés qu'il est impossible de les prendre en considération.

Finalement M. Poloni désigne nominativement le député qui est un des meilleurs amis de M. Tisza et il ajoute qu'il a en mains l'engagement souscrit par le député en question.

La séance est levée au milieu des commentaires que provoque cet incident.

M. Numa Gilly en prison

Paris, 5 juin. — On lit dans le *Paris* :

« Nous avons cru devoir prendre des renseignements au parquet au sujet de l'attitude qui serait observée à l'égard de M. Numa Gilly, à son arrivée à Paris.

» Nous croyons savoir qu'aucune décision n'a été prise encore. »

Affiches boulangistes

Nyons, 5 juin. — Des affiches ont été apposées dans la ville ; elles portaient les mots : « Vive Boulanger ! A bas les voleurs ! »

Elles ont été arrachées ce matin par la police.

Voyage de l'empereur d'Autriche

Berlin, 5 juin. — L'empereur d'Autriche est attendu ici le 13 ou le 14 août.

Le 15 aura lieu, en son honneur, une grande revue de la garnison.

Son séjour ne sera que de trois ou quatre jours ; l'anniversaire de sa naissance tombant le 18 août, il sera de retour pour cette date à Ischl.

Quant à la visite du tsar, malgré tous les bruits mis en circulation, on n'en sait rien de positif.

Les voyages de l'empereur d'Allemagne

Paris, 5 juin. — La *France* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 5 juin. — A moins qu'il ne modifie son programme de voyage comme il l'a fait la semaine dernière, quand il a renoncé à sa première intention d'aller à Strasbourg avec le roi Humbert, l'empereur Guillaume se propose de visiter aussi la place de Metz.

» Je tiens de source absolument certaine qu'à la « *commanditur* » de Metz, tout le programme de la réception est déjà arrêté.

» L'entrée de l'empereur se ferait avec grand appareil militaire ; Guillaume II tient à frapper les populations par l'éclat de son passage.

» On me rapporte, d'autre part, que le comte de Waldersée accompagnera l'empereur dans son excursion.

» La présence du violent chef de l'état-major aux côtés de Sa Majesté donnera au voyage un caractère éminemment militaire. »

Troubles en Russie

Cracovie, 5 juin. — Des troubles ont éclaté parmi les ouvriers des mines de l'Oural.

Les ouvriers des mines de fer et d'argent situées près de Jékaterniburg ont démoli les bâtiments de la fabrique et ont mis le feu aux maisons des propriétaires et des administrateurs de la mine.

Trois cent cinquante-trois maisons ont été brûlées ; sept personnes ont péri dans les flammes.

Le docteur Lœwenthal

L'*Agence Havas* communique aux journaux la note suivante :

« Un journal du matin annonce, d'après des renseignements parvenus de Berlin, qu'un docteur allemand, M. Lœwenthal, a été nommé, par le gouvernement français, médecin de la flotte et envoyé au Tonkin pour expérimenter un traitement contre le choléra. Voici exactement la vérité sur cette affaire ;

« L'attention de l'administration des colonies a été appelée par un des membres les plus distingués de l'Académie de médecine sur les services que pourrait rendre au Tonkin M. Lœwenthal, professeur agrégé de l'Université de Lausanne, docteur en médecine de la Faculté de Paris, qui a découvert « Paction parisiticide immédiate du salot sur le microbes du choléra ».

» La raison de l'importance de ces études et des premiers résultats obtenus, l'administration des colonies n'hésita pas à confier à ce médecin la mission d'aller au Tonkin expérimenter ce nouveau mode de traitement du choléra, le docteur Lœwenthal, qui est d'origine allemande, étant d'ailleurs en instance de naturalisation française.

» Pour faciliter le succès de cette mission qui présente un si haut intérêt pour nos troupes stationnées en Indo-Chine, le ministre de la marine a accordé à M. le docteur Lœwenthal, ainsi que les réglements l'autorisent, une Commission temporaire de médecin auxiliaire de la marine, *à titre étranger*. »

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 juin 1889

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 (1879)

Le numéro 98,335 gagne 100,000 fr. — Le numéro 385,289 gagne 25,000 fr. — Les six numéros 337.624—

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 6 juin. — Hauteur barométrique : 759. — Température : A 7 heures du matin 16 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 32 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 28 degrés audessus de zéro.

Paris, 5 juin. — Les fortes pressions du sud-ouest et du nord du Continent se sont réunies ; elles couvrent la Scandinavie et se prolongent sur les Iles Britanniques et la France ; le maximum est près de Shields (774 mm). Le minimum océanien est donc repoussé très au large, tandis que les faibles pressions du sud et de l'Europe s'accentuent légèrement. Un régime de vents de Nord-Est va dominer sur nos régions. On signale quelques pluies en Italie et au sud de la Norvège.

La température monte presque partout ; elle était ce matin de 9 degrés à Moscou, 14 à Valentia, 16 à Paris, 20 à Fano, Riga et 2 à Constantinople.

En France, le temps est beau ; quelques orages sont probables dans le Sud. — A Paris, hier, ciel nuageux.

Température : maximum 23 degrés 6, minimum 12 d. 6.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CRIME DE LA RUE DAUBENTON

NOUVEAUX DÉTAILS

Nous avons dit hier que le parquet s'était rendu de nouveau mercredi rue Daubenton. Nous apprenons qu'on a tâché tant bien que mal de reconstituer la scène du crime, mais qu'on a trouvé tant de versions différentes pouvant s'expliquer, que cette enquête n'a encore rien prouvé.

Mercredi soir, à six heures, on a fait à l'hôpital l'autopsie partielle de la victime. C'est M. Castiaux qui en était chargé.

D'après ce que nous avons pu en savoir, le praticien aurait déclaré en examinant la plaie du crâne et l'épanchement qu'elle avait produit, que ce seul coup de marteau, avait dû occasionner la mort, et que l'égorgement était un forfait inutile.

M. Castiaux a étudié très attentivement chacun des organes du cou et, selon lui, la scission aurait pu être opérée d'un seul coup.

Après avoir retiré la boite osseuse du crâne, M. Castiaux a examiné la cervelle qui était énorme, et a constaté que l'épanchement se produisait du sommet jusqu'à la base du crâne.

Comme nous le disons plus haut, l'instruction de cette mystérieuse affaire n'avance pas. Le couteau qui a servi à accomplir le crime, et qui est la seule pièce à conviction, va être présenté à tous les bouchers de Roubaix, afin de voir, si l'un d'eux le reconnaîtra comme un ustensile de sa maison.

Contrairement à ce que nous disions hier, M. Lefebvre n'a pas de frère.

Samedi lorsque le faux messager s'est présenté au 73 de la rue Daubenton, M. Lefebvre était absent et seules Mlles Esther et Emma Lefebvre (c'est par erreur que nous avons dit Marie et Eugénie) étaient dans la maison.

Le jeune homme prétendit qu'un Monsieur Lefebvre désirait leur parler, et que l'une d'elles veuille bien aller le trouver le mardi à 5 h. du soir avec son frère. Ces demoiselles demandèrent quel était ce Lefebvre.

— N'est-ce pas madame veuve Lefebvre de la rue du Château ? demanda une des sœurs.

— Peut-être bien, répondit le messager, je n'ai pas très bien fait attention à ce qu'on m'a dit, et ne peut pas certifier si c'est M. ou Mme Lefebvre.

Voilà donc quel est la vérité sur cette étrange visite. M. Anthime Lefebvre et sa sœur Emma se rendirent chez madame veuve Lefebvre rue du Chateau qui déclara n'avoir pas envoyé de commissionnaire. Quatre ou cinq Lefebvre furent visités également et tous certifièrent n'avoir envoyé personne rue Daubenton.

LA JOURNÉE DE JEUDI

SERAIT-CE L'ASSASSIN ?

Nous apprenons à l'instant que le parquet de Gand a télégraphié au commissariat central de Roubaix qu'il venait d'arrêter un jeune homme dont les traits et le costume se rapportent au signalement approximatif que nous avons décrit.

M. Guargalé, commissaire de police de l'arrondissement, a été prévenu aussitôt qu'il devait envoyer à Gand, les personnes qui avaient vu

offres. — 4° Agrandissement du cimetière ; avant-projet des travaux à exécuter. — 5° Caisse des retraites ; demande formée par M. Hodüm. — Caisse de retraites ; demande formée par M. Richez.

Les conférences de madame Alting-Mees (de Londres) à la Bourse. — C'est hier mercredi que s'est terminé à la Bourse, le *cours* culinaire de madame Alting-Mees.

L'assistance, qui se composait presque exclusivement de dames, était fort nombreuse, et a écouté avec plaisir les explications techniques de la conférencière sur l'utilité et les avantages de la cuisine au gaz.

Mme Alting-Mees a *cuisiné* en quarante minutes, un gigot, des asperges, un canard rôti, un plum-pudding, dont presque toutes les dames ont goûté, et qu'elles ont trouvé excellent.

La charmante Anglaise part, ce soir, à Paris, à l'Exposition Universelle, où la Compagnie du gaz *la Parisienne*, l'attend pour continuer la série de ses conférences.

Les sociétés de gymnastique en chemin de fer. — M. A. Libouton, vice-président de l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, nous communique la note suivante :

« La Cie du chemin de fer du Nord organise pour samedi prochain 8 courant un train spécial destiné à transporter à Vincennes, les sociétés qui se rendent à la XVe fête fédérale de gymnastique.

» Ce train partira de Lille à 2 heures ; de Douai à 2 heures 48 et d'Arras à 3 heures 25 ; il arrivera à Vincennes à 8 heures du soir. »

La « Roubaisienne » à Paris. — MM. les membres honoraires de la *Roubaisienne* qui désireraient partir à Paris avec la société, et profiter de la réduction de prix accordée par la Compagnie des chemins de fer du Nord, sont priés de se faire inscrire au siège de la *Roubaisienne* jusqu'à vendredi soir 7 juin inclusivement.

Le recensement des chevaux a commencé, mercredi matin à 7 heures, en face l'Hippodrome, en présence de MM. Delaby, lieutenant au 19e chasseurs, Delgrange, vétérinaire de Lille, Pouillade, membre de la Commission de recensement et maréchal-des-logis-chef au 19e chasseurs.

Il a été terminé à quatre heures.

L'ouverture de l'Ecole de natation. — M. le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

Art 1. — L'école de natation sera ouverte à la date que fixera l'Administration municipale.

Art. 2. — Les baigneurs sont tenus de se couvrir d'un caleçon ou d'un pantalon.

Dispositions relatives à la partie payante

Art. 3. — Les baigneurs devront se munir en entrant d'une carte d'entrée et de cabine et des tickets indiquant les objets qu'ils veulent louer et qui sont portés au tarif ci-après. Il en est de même pour les leçons de natation.

Art. 4. — Les baigneurs peuvent déposer leurs montres, argent, bijoux, etc. Ils recevront en échange un numéro d'ordre au moyen duquel ils peuvent les réclamer en donnant le signalement des dits objets.

Art. 5. — Le service de la buvette étant fait par un service spécial tout à fait distinct, les baigneurs ne peuvent rien demander, en ce qui concerne la buvette, (aux maîtres-nageurs) et garçons de cabinet.

Art. 6. — Le tarif de l'école payante est le suivant, savoir :

Pour les hommes : Entrée y compris une cabine, 0,30 cent. ; location d'un peignoir à manches, 0,20 ; location d'un peignoir simple, 0,15 ; location d'un caleçon, 0,10 ; location d'une serviette, 0,10 ; location d'un serre-tête, 0,10 ; dépôt de montres, argent et bijoux, 0,10 ; une leçon de natation de 15 minutes, 0,25 ; bain complet (entrée, cabine, peignoir à manches, caleçon, serviette et serre-tête), 0,75 ; douche non compris le linge, 0,60 ; la douche durera 5 minutes et sera individuelle.

Pour les femmes : Entrée y compris une cabine, 0,30 c. ; une leçon de natation de 15 minutes, 0,25 ; location d'un costume de femme, 0,50 ; location d'un costume d'enfant, 0,25 ; location d'un peignoir, 0,15 ; location d'une serviette, 0,10 ; location d'un chapeau ou bonnet, 0,10.

Corps gratuit : Location d'une cabine, 0,10 c. (Le tarif de l'école payante est applicable pour la location du linge et le dépôt de montres, argent et bijoux.) — *Dispositions communes à l'école gratuite et à l'école payante.*

» Art. 7. — L'école est exclusivement réservée pour les femmes :

» Le mercredi, de 3 heures du soir à la fermeture.

» Le vendredi, de 5 heures à midi.

» Un dimanche sur trois, de 3 heures du soir à la fermeture.

» Art. 8. — Aucun homme ne sera, sous quelque prétexte que ce soit, admis dans l'une ou l'autre des parties de l'école, pendant les heures réservées aux femmes.

» Art. 9. — Les baigneuses seront tenues de rester couvertes d'un vêtement convenable.

» Art. 10. — L'établissement est ouvert à 5 heures du matin et est fermé une demi-heure après le coucher du soleil. La fermeture est annoncée chaque jour par le son d'une cloche ; cinq minutes après, tous les baigneurs sont tenus de sortir de l'eau.

» Art. 11. — Le Directeur n'est point responsable des objets égarés dans l'école et ses dépendances.

mer les portes jusqu'à ce qu'il y ait eu des sorties qui permettent de nouvelles admissions.

Art. 18. — L'école est fermée chaque jour de une heure à trois heures de l'après-midi. Pendant ce temps, la jouissance de l'école est réservée pour l'usage autorisé par l'Administration municipale.

Art. 19. — Les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Art. 20. — Le présent règlement abroge celui du 25 mai 1880.

Un accident de voiture. — Dans la soirée de mercredi, un jeune gamin Henri Swart revenait de la rue Daubenton sur un camion appartenant à M. Delespierre-Leman.

Arrivé près de la place de la Fosse-aux-Chênes, l'enfant voulut sauter sur le trottoir en tenant à la main un panier, mais il tomba sous le camion et les roues lui passèrent sur le pied.

Henri Swart fut transporté d'abord à la pharmacie de M. Camille. La blessure n'ayant pas de gravité l'enfant fut reconduit à son domicile, rue Turgot.

Deux rixes. — La première a éclaté, dans l'après-midi de mercredi, entre deux cochers qui s'étaient rencontrés dans la rue de Blanchemaille. L'un d'eux, Ferdinand Decuysse, étant descendu de son siège portait des coups de poing à François Copians, qui se défendait en frappant avec son fouet.

Un rapport a été rédigé contre les deux antagonistes.

Vers dix heures du soir, on prévint des agents qu'une rixe avait lieu à l'estaminet de la *Brasserie du Soleil*, rue du Fontenoy.

Un charcutier, M. Jules V..., après avoir bu quelques chopes, refusa de les payer sous prétexte que le cabaretier lui devait de l'argent. La cabaretière aurait voulu, paraît-il, donner des coups à Jules V... qui la repoussa assez violemment.

Cette question s'éclaircira devant le tribunal de simple police.

Chronique colombophile. — *Fédération roubaisienne.* — Voici le résultat du concours de Châteaudun, 313 k., département de l'Eure-et-Loire, donné par la *Fédération roubaisienne*, au siège du *Pigeon Meunier*, 17 paniers lâchés par L. Leman. 1er convoyeur à 5 heures du matin, par vent sud et beau temps, température élevée, vitesse moyenne acquise 1.140 m. 60 cent., soit 16 secondes par zones de 300 mètres selon Barème, Weerts et Catteau. — (Somme engagée : 2.136,75.

1er prix, Mourmon, 8e zone, 3 poules : 2e, Ducatez, 12e zone, 2p ; 3e. Debruycker, 10e zone, 6p ; 4e, Germain, 8e zones, 3p ; 5e, Roy, 10e zone, 4p ; 6e, Baremme, 4e zone, 3p ; 7e, Moulard, 6e zone, 3p ; 8e, Robayes, 4e zone, 5p ; 9e, Dhal, 2e zone, 3p ; 10e, Draux 3e zone, 3p ; 11e, Mazurel, 7e zone, 4p ; 12e, Smet, 7e zone, 4p ; 13e, Rysselinck, 3e zone, 3p ; 14e, Tassart, 5e zone, 4p ; 15e, Carpentier, 8e zone 3p. dernier prix d'honneur ; 16e, Dekyns, 9e zône, 2p ; 17e, Duhamel, 8e zone, 2p ; 18e, Vanacker, 5e zone, 4p ; 19e, Droux, 5e zone, 1p.

20e, Cormant, 2e zone, 1p ; 21e, Draux, 5e zone : 22e, Duvivier, 10e zone, 4p ; 23e, Vandebeuder, 7e zone, 1p ; 24e, F. Tant, 8e zone ; 25e, A. Vaissier, 7e zone, 3p ; 26e, Procureur, 6e zone, 2p ; 27e, Delvoye, 4e zone ; 28e, Bausière, 2e zone, 4p ; 29e, Derousseaux, 8e zone 2p ; 30e, Vandebeuder, 7e zone, 1p ; 31e, Vanacker, 5e zone, 1p ; 32e, Grouillon, 12e zone, 2p ; 33e, Verroest, 6e zone, 1 p ; 34e, Vanacker, 5e zone ; 35e, Tassart, 5e zone ; 36e, Debacker, 7e zrne, 1 p ; 37e, E. Baas, 6e zone, 1p ; 28e, Lecroart, 3e zone, 1p ; 39e, Hollemart, 5e zone.

40e prix, Quint, 10e zone ; 41e, Dhoinne, 6e zone, 1 p ; 42e. Tassart, 5e zone, 1 p ; 43e, Vangouthen, 5e zone ; 44e, Lecroart, 3e zone, 1 p ; 45e, Decanche, 7e zone ; 46e, Lorthiois, 4e zone, 2 p ; 47e, Mahieu, 3e zone ; 48e, Mortier, 7e zone ; 49e, Wyseur, 8e zone ; 50e, Ladsons, 8e zone ; 51e, Meyer, 4e zone, 1 p ; dernier prix à 10 h. 09 m. 33 s., soit durée du concours 47 minutes 11 secondes.

Samedi 8 juin de 3 à 6 heures mise en panier pour le concours de Clermont, 150 k., donné par la Fédération Roubaisienne, au siège *des Messagers Français*, chez M. Caron, rue de Lannoy, n° 35.

150 fr. de prix d'honneur en 10 prix de 10 fr. et 10 prix de 5 fr. aux vingt premiers pigeons constatés, mise 1 fr. 50 par pigeon, les plaisirs à 0.50 participent aux 20 prix d'honneur, vitesse, propre, etc., prière d'inscrire de bonne heure. Lundi grand concours de Chantilly, 35 prix d'honneur.

— Voici le résultat du concours de Clermont du 2 juin organisé par la société le *Pigeon parvenu* établi chez M. Julannoy, rue Decrème, 4 paniers lacher 6 heures, beau temps Sod, convoyeur M. Dedoncheer.

1er prix, Dambrin, 8 h. 14p ; 2e, Liagre 14ppp ; 3e, Dupureur, 17p ; 4e, Verbauvhede, 17 ; 5e, Delange 18 ppp ; 6e, Foulon, 18 ; 7e, Dulaunier, 18pp ; 8e, Tiberghien 19pp ; 9e, Mortier, 21p ; 10e Govaert, 21 ; 11e, Vramon, 21 ; 12e, Liagre 21 ; 13e, Dardennes 22 ; 13e, Vaudenpaupline, 23 ; 14e Dulaunier, 24, poule à 2 fr. hors concours.

— Lundi 10 juin, 7e concours de la « Fédération Colombophile » l'Avenir du Tilleul sud Chantilly organisé par la société le « Pigeon du hasard » établie chez Edmond Vanquaethem, rue de Bouvines, au Ravertdi. Mise en panier le dimanche jour de la Pentecôte, de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Mise 1 fr. 25 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 25 c. pour frais et convoyage.

— *Concours de pigeons-voyageurs.* — M. Pierre Tilleule, cabaretier angle des rues du Grand-Chemin, de l'Epeule et de l'Alouette, a l'honneur d'informer et d'inviter MM. les amateurs colombophiles domiciliés dans Roubaix, Blanc-Seau, Croix et Mouveaux seulement, qu'il organise, pour le lundi 17 juin prochain, jour de la ducasse de l'Alouette, un concours par zone de pigeonniers et en vitesse propres sur Creil (135 kilomètres). 125 fr. de prix d'honneur répartis en 15 prix comme suit : 10 prix de 10 fr. et 5 prix de 5 fr. ; médaille de grand module à la 1re série de 2 pigeons non désignés ; médaille grand module à la 1re série de 3 pigeons non désignés.

Mise par pigeon 1 fr. 50 dont 0 fr. 50 pour frais et convoyage.

Nota. — Les pigeons de plaisir à 50 c. participeront à tous les prix d'honneur.

Marquage et mise en panier le dimanche 16 juin, de 2 à 6 h. 1/2 du soir.

Wattrelos. — La société « Les Intrépides, établie chez Célestin Stal, staminet du « Bœuf d'Or », rue du Moulin, près la place, donnera un concours de pigeons voyageurs sur Chantilly, le dimanche 9 juin. 200 fr. prix d'honneur répartis comme suit : 10 prix de 10 fr. aux dix premiers pigeons constatés, 10 prix de 5 fr. aux 10 suivants. 50 francs de prix de séries non désignées : A la série de 4 pigeons volants au même pigeonnier, 25 fr. ; à la série de 3 pigeons id. 15 fr. ; à la série de 2 pigeons id. 10 fr.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Société chorale l'« Avenir ». — Les sociétaires sont priés de se rendre au local, ce soir, à 9 heures précises, pour la répétition des chœurs qui seront exécutés jeudi prochain au boulevard Gambetta.

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Vol de briques. — M. V..., marchand de chiffons au Blanc-Seau, avait fait marché avec deux ouvriers de la briqueterie de M. Oranie Lhost pour la livraison de 300 briques ; il fut vite servi. Quelques brouettes chargées à un four de l'année dernière et appartenant au patron firent l'affaire.

L'un des voleurs a été amené en prison à 5 heures ; l'autre très probablement couchera la nuit prochaine sous le même toit que son camarade.

Détail comique : L'acheteur qui croyait faire une bonne affaire avait payé 7,50, ce qui ne vaut que 4,20 ! Il peut être tranquille il ne sera pas poursuivi pour recel.

Deux procès. — Des nombreux possesseurs de chevaux, deux seulement n'ont pas présenté leurs bêtes, malgré les avertissements qu'ils ont reçus. Ils apprendront ce qu'il en coûte de ne pas se conformer aux prescriptions de l'autorité militaire. Ils allèguent comme excuses que le vétérinaire leur aurait affirmé que leurs chevaux ne pouvaient être *et assés*. Ce ne sera pas même une circonstance atténuante.

Les agents Boulois et Lorthiois, de la sûreté de Tourcoing, ont arrêté, porteur de café vert de provenance belge et du poids de 3 kilos, le nommé Delrue Adolphe, âgé de 18 ans, tapissier, domicilié à Mouscron.

La Marlière. — On signale la disparition, depuis plusieurs jours, d'un garçon infirme, âgé de 15 ans. Georges Delporte, teinturier, demeurant près du bureau de douanes. Taille 1m55, cheveux et sourcils chatains, visage pâle, tâches de rousseur, estropié du pied gauche, ne marche que sur le talon. Veste cretonne noire, pantalon noir lignes jaunes, bottines cuir, casquette noire avec ruban marron, chemise lignes blanches et bleues, maillot idem.

Marcq-en-Barœul. — *Bonne capture.* — La gendarmerie a arrêté mardi, sur mandat d'arrêt, Joseph Joiron, tisserand, âgé de 15 ans, né à Seclin. Ce jeune malfaiteur faisait partie d'une bande qui a commis de nombreux méfaits, depuis quelque temps, à Lille, La Madeleine, Marcq, etc. Deux membres de cette étrange association de gamins sont déjà sous les verrous et on recherche leurs complices.

LILLE

Assemblée provinciale de Flandre, Artois et Picardie. — L'assemblée provinciale de Flandres, d'Artois et de Picardie, que nous avons déjà annoncée, se tiendra à Lille, le vendredi 21 et le samedi 22 juin.

Voici l'ordre des travaux de l'assemblée :

LE VENDREDI 21 JUIN 1889

A 8 heures 1/2, messe dans l'église Notre-Dame de la Treille pour appeler les bénédictions de Dieu sur l'assemblée. Discours de Mgr Baunard, recteur

En somme, il ne s'est traité que fort peu d'affaires.

Marché aux bestiaux. — Il y avait hier au marché : 245 bœufs, 308 vaches, 70 taureaux, 491 veaux, 147 moutons, qui se sont vendus : bœufs, de 80 à 95 cent. ; vaches, de 60 à 83 ; taureaux, de 0,95 à 1,25 ; moutons, de 0,90 à 1 fr., le tout au kilogr. sur pied.

Il y avait au marché aux porcs, lundi, 125 animaux, qui ont été vendus de 1,05 à 1,15 le kil.

Les marchands en gros en cotent : bœuf 70 à 80 cent., vache 65 à 73, taureau 50 à 65, veau 85 à 95, moutons, 90 à 95 le demi-kilog.

CONCERTS & SPECTACLES

Théâtre de Roubaix. — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en trois actes, par M. EDOUARD PAILLERON.

Je ne connais pas de comédie plus spirituellement méchante que *Le Monde où l'on s'ennuie*. L'auteur a badiné, et s'est moqué agréablement de ces salons parisiens où tout le monde se gonfle dans une science lastidieuse, où les femmes se piquent de littérature, où les hommes, pleins d'une outrecuidante vanité, font avec de grands mots, sonner, en phrases creuses, leur talent de surface ; où les femmes sont sévères et prudes uniquement sous la lumière des lustres.

Chaque mot, chaque répartie de cette pièce ressemble à un coup d'épingle qu'on enfonce dans les chairs avec un sourire, et l'on s'amuse de bon cœur, parce que notre pauvre humanité possède malgré elle, ce défaut d'aimer la moquerie *et la blague*.

La blague, ce mot du dictionnaire argotique qui est passé dans le langage courant comme bien d'autres du reste, comprend deux classifications. Il y a la grosse *blague* ; celle qui vous coupe un homme en deux, quitte à le racommoder après, et la *blague* distinguée qui est la hachette qui démolit par'ois tout l'édifice d'une société. C'est à cette dernière catégorie de blague, qu'appartient *Le Monde où l'on s'ennuie*.

La pièce ne peut se raconter, il n'y en a pas. C'est un bavardage en trois actes, un bavardage délicieusement parisien, puéril quelquefois, toujours spirituel, qui aboutit à deux mariages, après une indiscrétion de maîtresse de maison, écoutant les confidences d'amour de ses invités, dans une serre mal éclairée.

Il y a dans cette fine comédie des types d'une drôlerie irrésistible. Entre autres, celui d'un professeur de la Sorbonne (on a toujours voulu voir M. Caro dans ce personnage) ayant des théories sur l'amour qui rendent rêveuse une anglaise à qui il les expose dans un langage parsemé d'antithèses, et fleurant la rétho-rique d'une lieue. Bien amusants aussi, sont cet aspirant préfet et sa jeune femme qui se dévouent à s'ennuyer parmi une société fade et prétentieuse, dans l'intérêt de la cause commune ; et qui rompent la monotonie de leur existence en raillant le prochain, alertement et sans méchanceté. Il faut s'amuser également de la duchesse de Réville, une femme charmante, aux idées larges et justes, qui passe dans la pièce avec un sourire d'indulgence pour tous les péchés mignons, et qui finit par négocier deux mariages qu'elle souhaite, grâce à de multiples indiscrétions.

Hâtons nous de dire que l'interprétation de la comédie du célèbre académicien a été excellente. Madame Déliane joue le rôle de la duchesse, avec une distinction empreinte d'une gaminerie sévère (si je peux m'exprimer ainsi) et son jeu a fait beaucoup de plaisir. Madame Bequet s'est fait rappeler dans une des plus jolies scènes de la pièce. Je regrette d'ignorer le nom de l'artiste jouant le rôle de Paul Raymond. J'aurais eu du plaisir à le féliciter pour son entrain et sa diction juste et sobre.

MM. Marchal (Bellac), Angeliaume (Roger de Céran), Vallée (Melchior de Boines), MMmes O. Granville (Lucy Watson), Wall (Suzanne de Villiers) ont contribué au succès de cette belle représentation.

Ajoutons que les décors étaient fort soignés et qu'on a beaucoup applaudi la jolie serre du dernier acte, d'un effet très gracieux.

PIERRE KILEM.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour délivrés soit au départ, soit en destination de Paris, pendant la période du *vendredi 7 au mardi 11 juin*, dont la validité normale expirera avant le 12 juin, seront exceptionnellement valables jusqu'au dernier train du mercredi 12 juin.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix le 5 juin 1889.

Monsieur le Directeur,

Chaque année l'Administration municipale ajoute quelque amélioration ou embellissement nouveau à notre magnifique promenade de Barbieux. Le public lui en est fort reconnaissant et les nouveaux bancs que l'on est en train de poser sont accueillis avec satisfaction ; mais il est une autre installation qui est réclamée avec insistance